

# **Bilan du conseil municipal du 27/05/2024**

*Élus du groupe de la minorité  
du Conseil Municipal de Saint-Brieuc*

Le conseil municipal du 27 mai 2024 a duré 3h00 et comportait 21 dossiers.

Nous avons retenu les points ci-dessous sur lesquels nous avons débattu :

## **1) Plan local d'urbanisme intercommunal**

Nous avons voté pour le PLUi (sauf 1 « ne prend pas part au vote »), toutefois, voici les remarques que nous avons pu émettre :

Pour rappel, la loi impose dorénavant de diviser par deux les surfaces (notamment agricoles) réservée au développement urbain.

- Nous sommes donc d'accord avec la lutte contre la « périphérisation » du développement de l'urbanisation, au détriment de la ville centre. Pourtant ce n'est pas ce qui ressort vraiment de la lecture du projet ; en effet, la ville de Saint-Brieuc avait une réserve de 30 hectares réservés à son extension ; la réduction de 50% lui laissait la possibilité de s'étendre sur 15ha ; au final seulement 4,2ha ont été retenus, ce qui en soi est suffisant dans la mesure où le développement de la ville peut se faire facilement en utilisant les friches urbaines notamment. C'est ce que les spécialistes appellent « construire la ville sur elle-même ».

Ce qui est contestable, c'est que les 11ha libérés par Saint-Brieuc ont été redistribués aux autres communes de l'agglomération, qui de fait peuvent ainsi échapper partiellement à la règle de réduction de 50% que prévoit la loi !

- En ce qui concerne le stationnement, le projet prévoit de réduire l'obligation de créer des places de stationnement aux promoteurs immobiliers (0,5 places contre 0,8 place dans le PLU antérieur) ; cette politique, combinée à ce que prévoit l'étude ADEUPA va finalement repousser les familles en dehors du centre ville, faute de pouvoir se garer pour les besoins des enfants et pour les courses.

Nous avons préconisé, sans être entendu pour le moment, de créer du stationnement en cœur d'îlots afin de retirer des voitures de l'espace public et attirer de jeunes actifs avec enfants. Cela suppose une restructuration progressive d'un certain nombre d'îlots pour adapter le cœur de ville aux besoins concrets des habitants et pour rendre attractif à l'habitat dans le centre.

Plus précisément, cette étude ADEUPA est axée sur la stratégie urbaine pour le centre-ville, et constitue la feuille de route de la ville et de l'agglomération à horizon 2040 (l'éditorial de l'étude le précise explicitement).

Nous regrettons de ne pas avoir ni été informés ni associés à la moindre réflexion sur ce sujet qui concerne tous les briochins voire, au-delà, toute l'agglomération sur les orientations proposées par cette étude. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Maire un débat public afin que les briochins puissent connaître mais également être consultés sur le devenir de leur ville à échéance des 15 prochaines années.

Sur cette question, le Maire a proposé une réunion plénière le 26 juin mais qui ne sera pas ouverte aux briochins, il faudra attendre à priori l'automne pour que le Maire y associe les habitants sous une forme qu'il affectionne, à savoir en privilégiant l'entre soi, et dire ensuite que tout se fait dans la concertation avec les habitants à Saint-Brieuc. Cette forme de gouvernance qui exclut du débat public la minorité du conseil municipal au profit d'instances ad hoc est contraire au fonctionnement démocratique normal d'un conseil municipal.

- Nous regrettons également que le Plan de Déplacement Urbain (en particulier des transports collectifs et déplacements doux) ne soit pas révisé ni actualisé en même temps que le PLUi afin qu'ils soient tous deux mis en cohérence.

Sur les quartiers :

- aux Villages, nous craignons la fermeture du CASINO ; il est donc indispensable de prévoir et d'anticiper l'avenir éventuel du site et en tout cas éviter l'émergence d'une friche.

L'implantation du LIDL aux Plaines villes n'a certainement pas aidé à sauver Géant Casino...

- sur Cesson, qui regroupe une multitude de centralités, nous regrettons que les sites réservés à la construction ne soient pas suffisants pour permettre à de nouveaux habitants de s'installer et apporter une population nouvelle dont le quartier a besoin pour maintenir les écoles et l'activité commerciale.

## **2) Validation du nouveau contrat de ville**

Nous nous réjouissons de la signature du nouveau contrat de ville entre l'État et l'agglomération de Saint-Brieuc. Ce contrat vient en complément des engagements de l'État via l'Agence Nationale de Renouvellement urbain (ANRU) qui, au nom de l'État, investit lourdement sur nos quartiers prioritaires.

Nous constatons néanmoins qu'il y a encore 6 000 habitants à Saint-Brieuc qui sont concentrés dans les quartiers de la politique de la ville et en dessous du revenu moyen de référence. La ville de Saint-Brieuc reste donc la ville qui concentre le plus de fragilités dans l'agglomération.

C'est Saint-Brieuc Agglomération qui exerce la compétence politique de la ville, c'est dire qui a la responsabilité de la mise en œuvre du contrat de ville. Cela implique une vraie solidarité intercommunale, dont nous n'avons pas vraiment l'impression qu'elle soit aussi effective qu'on veut bien le laisser croire.

La ville assure seule ses charges de solidarité et il serait bon que les autres communes puissent s'associer financièrement et en termes de répartition des logements sociaux sur le territoire par exemple.

La santé, l'éducation, l'emploi et le développement économique sont des thèmes fondamentaux pour ces quartiers, sans oublier l'apprentissage de la langue qui est un outil d'intégration, d'émancipation et de sociabilisation. La mise en œuvre de ces politiques portées par l'État, implique un engagement politique fort et ciblé sur les population les plus fragiles de notre ville. L'enjeu c'est de faire en sorte que la politique de la ville ne soit plus nécessaire à terme.

Enfin, lors de cette délibération, nous avons rappelé que la meilleure solution pour assurer une plus grande solidarité était de créer une commune nouvelle, qui serait capable d'aménager de façon cohérente notre territoire urbain.

### **3) Convention de partenariat avec l'association d'éducation populaire Diwan Bro Sant Brieg**

Nous reconnaissons l'intérêt de cet établissement et nous avons voté pour, toutefois, nous nous sommes interrogés :

- sur l'absence de financements extérieurs des autres communes en fonction de la provenance des élèves, car si on regarde la répartition des élèves, entre 45 % et 55 % d'entre eux sont extérieurs à Saint-Brieuc. La ville de Saint-Brieuc supporte donc seule les charges de fonctionnement de cette école, comme trop souvent les charges de centralité.
- il existe déjà une convention pour l'ensemble des OGEC alors pourquoi ne pas avoir simplement ajouter Diwan dans cette convention pour avoir une seule et unique convention pour l'ensemble des écoles privées sous contrat d'association avec l'État ?
- Une mutualisation des moyens humains avec les locaux de l'école publique maternelle Guébriant sur le temps du midi. Ceci nous permet de souligner que les autres écoles privées catholiques ne bénéficient malheureusement pas des mêmes avantages !
- les locaux et mobiliers sont mis à disposition de manière gratuite à Diwan, est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent, pour la prise en compte des briochins/non briochins, d'une part d'appliquer un loyer au prix du marché et de l'autre accorder une subvention ?

#### **Par ailleurs,**

- Sur la délibération concernant les subventions aux associations culturelles et équipes artistiques, nous avons remarqué à la première lecture, une augmentation de 34 % par rapport à 2023. Nous avons donc légitimement posé la question de

l'évaluation du travail de ces équipes. Nous pensons que puisqu'elles sont financées par la ville (pour partie au moins), elles doivent faire rayonner notre ville à l'extérieur et se produire devant les briochins .

**Après vérification et comparaison avec les éléments de 2023** , il apparaît qu'en réalité plusieurs équipes ont été rayées de la liste des bénéficiaires de l'aide de la ville en 2024. **Au total l'aide aux équipes artistiques n'augmente pas mais en réalité baisse de plus de 2%** . Cette information ne nous a évidemment pas été communiquée par l'adjoint à la culture !

*Qu'il est compliqué d'être minoritaire sans avoir accès à l'information, surtout si en face, il y a une volonté de ne pas tout dire... !*

- Sur la délibération concernant la valorisation des déchets métalliques issus des crémations dont le produit est reversé à des associations ; nous avons fait remarquer que les associations bénéficiaires étaient initialement en rapport avec la mort, la maladie, la dépendance ou le grand âge et que ces thèmes spécifiques ont désormais disparu du texte afin d'ouvrir à d'autres associations (ex MJC du Plateau dans la délibération votée). Ce point est choquant et ce n'est pas ce qui avait été prévu par le CA des PFI.

- Enfin, nous avons voté pour la mise en place à la ville, d'une expérimentation d'un an, sur l'aménagement du travail pour les agentes souffrant d'endométriose, ceci par anticipation du texte en cours de préparation au plan national.